

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2025-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Date de la convocation : 3 Avril 2025	L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 3 Avril 2025	Membres	Présents	Absents	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : En exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Pouvoirs : 3 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves		X	TRIOLO Accursia
	Monsieur HARDY Frédéric		X	SOQUET Éric
Secrétaire de Séance : Laurence DUQUESNE	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	KEERSTOCK Daniel
	Madame CARPEZA Elodie	X		
	Madame HALLANT Dany	X		
	Monsieur BONNET Guy	X		
	Monsieur FOUCAUT Alain	X		
Objet de la délibération : Attribution de subventions aux associations	Sens du Vote : Adoption			

En application des dispositions de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Aussi, il est proposé aux membres de l'Assemblée de délibérer sur chacune des demandes d'attribution de subvention pour chaque association, concernant l'exercice budgétaire 2025.

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil Municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-7,

Vu l'arrêté interministériel relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé un dossier de demande de subvention complet,

Madame le Maire propose le versement des subventions comme suit :

ARTICLE D'IMPUTATION DE LA SUBVENTION	ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
FONCTIONNEMENT		
65748	CHASSE LA HUTTE	600.00
65748	GYMNASTIQUE VREDOISE	200.00
65748	HAPPY SCHOOL	900.00
65748	OCCE COOP SCOLAIRE	850.00
65748	POWERFIT	500.00
65748	SOCIETE DE PECHE COMMUNALE	500.00
65748	STE COLOMBOPHILE « LE RAMIER »	450.00
65748	USM VRED (FOOTBALL)	1 000.00
65748	VRED PASSIONS	700.00
65748	SOUFFLE VERT	600.00
65748	ANCIENS COMBATTANTS VREDOIS	450.00
65748	CHASSE LA PLAINE	400.00

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver l'inscription au budget primitif 2025 des subventions et leur versement aux associations et établissements publics comme suit :

1- Chasse la Hutte :	600 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
2- Gymnastique Vrédoise :	200 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
3- HAPPY SCHOOL	900 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
4- OCCE COOP – Henri Matisse :	850 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
5- POWERFIT :	500 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
6- Société de pêche communale :	500 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
7- Société colombophile « Le Ramier » :	450 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
8- USM VRED :	1 000 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
9- VRED Passions :	700 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
10- Souffle Vert	600 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
11- Anciens combattants Vredois AFN et TOE	450 €	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
12- Chasse la Plaine	400 €	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Article 2 : De charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,


Laurence DUQUESNE

Le Maire,


Marie-Françoise FALEMPE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14 AVR. 2025 et de la publication
le 14 AVR. 2025

Le Maire,


Marie-Françoise FALEMPE

